

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

**Attribution des  
subventions annuelles  
de fonctionnement 2025  
aux associations**

N° D\_150\_2024 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjointes au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

DATE  
D'AFFICHAGE

**06 décembre 2024**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

33

~~~~~

La Ville de Montereau, dont l'un des objectifs prioritaires est de consolider son soutien au tissu associatif local, demeure un pilier financier solide dans le cadre de l'organisation des diverses actions d'éducation, d'intégration, de cohésion sociale, d'animations sportives, culturelles, environnementales, ludiques, humanitaires, sociales ou économiques.

Chaque projet porté par les acteurs associatifs locaux constitue, favorise et entretient le lien social et le vivre ensemble.

C'est pourquoi, chaque année, la Ville de Montereau renouvelle son appui aux associations locales par le maintien de contributions, tant directes qu'indirectes (mises à disposition de locaux, de moyens financiers, humains, matériels, ...).

Pour 2025, il est proposé d'allouer aux associations communales la somme de **1 598 080,80 €** (tableau prévisionnel joint à la présente délibération).

Pour les associations désignées ci-dessous, les élus suivants ne prennent pas part au vote :

- ✓ Amicale du Personnel Communal et des Collectivités annexes : M. CHÉRON, Mme EL ABIDI, M. LEMOINE, Mme CAMACHO, Mme MEUNIER
- ✓ Comité de Jumelage : M. CHÉRON, M. MONIER, M. FELLAH, M. REGUIG, Mme CAMACHO, Mme MAIROT
- ✓ Comité d'entraide aux Familles : Mme CAMACHO, Mme CORNEILLAN, Mme MEUNIER,

.../...

- ✓ Ecole de la Deuxième Chance 77 : M. CHÉRON
- ✓ Association Culturelle Turque de Montereau : M. BELEK
- ✓ Caisse des Écoles : M. CHÉRON, Mme ADANUR, Mme SAINTE-ROSE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. DERVILLEZ
- ✓ Centre Communal d'Action Sociale : M. CHÉRON, Mme MEUNIER, M. ESPARRAGA, Mme GAGE, Mme CAMACHO, Mme LACHEMI, M. MALONGA, Mme SONI MAZOUZI, Mme DA FONSECA
- ✓ Croix Rouge Française : M. MEBARKI, Mme DA FONSECA
- ✓ Animalement Vôtre : M. ESPARRAGA
- ✓ Les amis de Montereau : Mme CAMACHO
- ✓ ACVER : Mme SONI MAZOUZI
- ✓ Association Culturelle Marocaine : M. FELLAH
- ✓ AMEDOM : Mme CORNEILLAN et Mme SAINTE-ROSE
- ✓ AFRIQUE UNIE : M. MALONGA
- ✓ CSM : M. LEMOINE

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 25 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 26 novembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ**

- **D'ATTRIBUER** un montant total de subventions s'élevant à **1 598 080,80 €** à chacune des associations selon le tableau joint en annexe et précisant le montant pour chacune d'entre elles
- **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget 2025 le montant de ces subventions.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHÉRON

